

# Commune de LIVERDUN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 30 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, DOSÉ, GUENSER, BERNARDO, DILLMANN, BAUER, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, CARNEIRO JOLY, LÉPINE, DE BIASI, WAGNER, EL HSSAINI, ROUGIEUX, MENDES ANTUNES, DUBAUX, JEANVOINE, LALLEMENT, SEILER, BURCKER, BECK et RICHIER.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** :

Mme HANEGREEFS à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à Mme LALLEMENT, Mme BARAILLE à M. HUET, M. GUERRA à Mme RICHIER, et M. KOCH à Mme SEILER.

**Était absent excusé**: M. LOCTIN

**NOMBRE** de conseillers : 29, de présents : 22, de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme DUBAUX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 juin 2014, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 juillet 2014 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 4 juillet 2014, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

**RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Rémi WAGNER

M. WAGNER, conseiller délégué, rappelle le décret n°95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Un rapport unique doit être présenté au conseil municipal dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice pour être transmis au sous-préfet et mis à la disposition du public.

C'est pourquoi, vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal,

**PREND ACTE** de ce rapport concernant l'exercice 2013.

**DIT** qu'il sera mis à la disposition du public, en mairie.

**PRÉCISE** que le public en sera informé par voie d'affichage pendant une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

*Rémi Wagner présente une synthèse de l'activité eau / assainissement 2013.*

#### *A/ Eau*

*La ville est propriétaire d'un réseau de 27km. Elle achète 2000 m<sup>3</sup> à la ville de Frouard pour le Rond-Chêne et vend 90 000 m<sup>3</sup> à Saizerais. Elle a produit en 2013, 663 413 m<sup>3</sup>. Rémi Wagner déclare que l'amélioration du rendement est un objectif prioritaire. Le taux 2013 est de 50%, il faudrait dans les prochaines années parvenir à un rendement de 80%. Le risque à terme est de subir une augmentation de la redevance que la ville verse à l'Etat. Pour y parvenir, la tâche est complexe car notre réseau est ancien et il est difficile d'intervenir à Toulaise. Le maire rappelle que le service s'est bien amélioré car il y a quatre ans, nous produisons 1 million de m<sup>3</sup> alors qu'aujourd'hui notre production s'élève à 660 000 m<sup>3</sup>, ce qui représente une énorme économie. Il ajoute que cette situation est bien évidemment regrettable sur le plan écologique mais qu'elle génère peu de surcoûts pour la collectivité. Le faible rendement n'impacte pas le prix de l'eau. En matière de travaux, Rémi Wagner expose que les agents ont dû intervenir à de nombreuses reprises suite à des ruptures de canalisations. Pour le prochain exercice, le service procède à une campagne intensive de recherches de fuites pour limiter ces interventions et améliorer le rendement. Il souligne aussi que la qualité de l'eau répond complètement aux normes. Enfin, il dresse un comparatif du prix de l'eau 2012/2013 et fait remarquer une légère baisse due à une diminution d'une taxe de l'agence de l'eau.*

#### *B / Assainissement*

*Rémi Wagner indique que la majorité des habitations sont raccordées au réseau collectif. Seules quelques installations de la route de Pompey fonctionnent en séparatif et ne pourront pour des raisons techniques rejoindre les canalisations principales. En matière de travaux, l'année 2013 marque la fin des travaux de la nouvelle station d'épuration et de la mise en production de la mini-station de Sous-Vignal. Cette année, le chemisage d'une conduite du village a été budgété ainsi que la réfection d'un tronçon du collecteur de la Route de Saizerais. Il conclut son intervention en rappelant que ce rapport est consultable dans son intégralité à l'accueil de la mairie et qu'il sera envoyé par voie électronique à tous les conseillers sous la forme d'un lien.*

*Pascal Beck demande quelle serait notre capacité à réagir en cas d'incident majeur. Le maire le rassure et lui explique que dans ce domaine, nous ne pouvons pas subir d'incident majeur. Si une grosse conduite se mettait à fuir on saurait la réparer. Le seul incident majeur pourrait être une pollution car nous puisons nos ressources dans la nappe phréatique de la Moselle.*

*Rémi Wagner expose qu'il ne faut pas s'attendre à des résultats rapidement tangibles concernant les recherches de fuites dans la mesure où les réparations à venir vont modifier la répartition de la pression sur l'ensemble du réseau et risquent de générer de nouvelles fuites. Il faudra faire preuve de patience avant de constater durablement les effets des travaux entrepris.*

*Rina Burcker demande la confirmation d'un gros besoin de travaux à Toulaise. Rémi Wagner affirme que ce quartier est effectivement une action prioritaire qui demande une attention particulière dans le sens où le réseau se situe dans les propriétés privées. Il ajoute qu'un travail conséquent reste également à mener au Rond-Chêne.*

N°2014/06/2

**MODIFICATION DE POSTES**  
Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, propose de procéder aux transformations de postes selon le tableau ci-dessous :

	<b>Anciens Postes</b>	<b>H / S</b>	<b>Nouveaux Postes</b>	<b>H / S</b>	<b>Date effet</b>
1	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> Classe – cat C	35 h	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe – cat C	35 h	01/11/14
2	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe – cat C	35 h	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> Classe – cat C	35 h	01/06/14
3	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> Classe – cat C	35 h	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe – cat C	35 h	01/11/14
4	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe – cat C	35 h	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe – cat C	35 h	01/11/14
5	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe – cat C	35 h	Agent de maîtrise – cat C	35 h	01/07/14
6	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe – cat C	35 h	Agent de maîtrise – cat C	35 h	01/11/14
7	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe – cat B	35 h	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe – cat B	35 h	01/07/14
8	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe – cat B	35 h	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe – cat B	35 h	01/07/14
9	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> Classe – cat B	35 h	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> Classe – cat B	35 h	01/11/14
	<b>TOTAL</b>	<b>315 h</b>	<b>TOTAL</b>	<b>315 h</b>	

Vu l'avis favorable du comité technique du 26 juin 2014,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**PROCÈDE** aux transformations de postes proposées.

N°2014/06/3

**REMUNERATION DE STAGIAIRES**  
Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Le maire informe le conseil municipal que la commune est parfois amenée à recourir à des stagiaires pour, par exemple, la réalisation d'études ponctuelles ou de missions particulières.

Il propose d'attribuer aux stagiaires préparant un diplôme de niveau Master une indemnité de stage basée, selon le décret 2008/96 du 31/01/2008, sur 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Pour un stage d'une durée de 35 heures semaine, le montant au 01/01/2014 est de 436.05 € brut par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ENTÉRINE** la proposition du maire.

**MODIFICATIONS BUDGETAIRES**  
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

M. JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de :

❶ modifier le budget primitif

➡ en fonctionnement concernant une recette supplémentaire de vente de bois et son virement à la section d'investissement pour acquérir un petit tracteur de déneigement.

	ARTICLE	CHAPITRE	SERVICE	
<b>Dépenses</b>	023 – Virement à la section d'investissement	023	FINAN	+ 12 900 €
<b>Recettes</b>	7022 – Coupe de bois	70	FORET	+ 12 900 €

➡ en investissement concernant l'achat d'un tracteur de déneigement ainsi que la réfection d'un mur palier pour le cimetière.

	ARTICLE	CHAPITRE	SERVICE	
<b>Dépenses</b>	2182 – Matériel de transport	21	XAUTO	+ 26 000 €
<b>Dépenses</b>	2313 - Immobilisations en cours	23	XDIVERS	- 8 000 €
<b>Dépenses</b>	2313 – Immobilisations en cours	23	XCIME	+ 2 100 €
<b>Dépenses</b>	020 – Dépenses imprévues investissement	020	FINAN	- 4 200 €
<b>Recettes</b>	021 – Virement de la section de fonctionnement	021	FINAN	+ 12 900 €
<b>Recettes</b>	10222 - FCTVA	10	FINAN	+ 6 000 €
<b>Recettes</b>	1328 – Autres subventions	13	XDIVERS	- 3 000 €

❷ modifier le budget assainissement

➡ en investissement concernant l'avance forfaitaire partielle.

	ARTICLE	CHAPITRE	SERVICE	
<b>Dépenses</b>	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	041	STEP	+ 45 000 €
<b>Recettes</b>	238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	041	MOYFI	+ 45 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et 6 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, RICHIER et MM. KOCH, GUERRA, BECK).

**VALIDE** les modifications de crédits selon les propositions ci-avant.

**TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE DIDIER BIANCHI**  
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, propose de revoir les tarifs de location de la salle Didier Bianchi comme suit :

CENTRE D. BIANCHI – location 250 pers. Maxi										
	Particulier		Association					Entreprise ou autre organisme	Supplément régie sonorisation	Supplément régie lumière
	Liverdunois	Extérieur	Liverdunoise			Extérieure				
			1e location	2e loc.	Loc. suivante	Entrée payante	Entrée gratuite (sécurité)			
Journée (du lundi au jeudi)	400 €	600 €	0 €	200 €	400 €	600 €	0 €	600 €	500 €	200 €
Week-end (du vendredi au lundi)	700 €	1000 €	0 €	350 €	700 €	1000 €	0 €	1000 €	500 €	200 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ADOpte** les nouveaux tarifs ci-dessus,

**PRÉCISE** qu'ils seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, sauf contrats de location déjà signés.

La proposition vise à ne pas toucher au tarif des Liverdunois et à augmenter de 100 euros les prestations pour les extérieurs. Le maire ajoute que la municipalité considère que les habitants contribuent déjà au fonctionnement de la salle à travers leurs impôts.

Rina Burcker demande si la salle est rentable. Le maire lui confirme qu'elle rapporte effectivement de l'argent mais que l'on ne peut pas parler de rentabilité au regard des frais liés à sa gestion. Il précise que la recette est supérieure à 5000 € et qu'il fournira rapidement la somme exacte.

**FIXATION DU TARIF DES MERCREDIS EDUCATIFS ET DE L'ACM DU MERCREDI (11H30-12H30)**  
Rapporteur : Valérie CARNEIRO JOLY

Madame CARNEIRO JOLY, adjointe aux écoles, explique que la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a conduit la municipalité à modifier l'organisation de la journée du mercredi :

- ✓ en ouvrant les mercredis récréatifs non plus sur une journée mais sur une demi-journée ;
- ✓ en créant un accueil de 11h30 à 12h30, le mercredi uniquement, afin de permettre aux parents de venir chercher leurs enfants.

Il convient de fixer le tarif de ces services.

Il est rappelé que les tarifs actuels sont, pour une prise en charge de 8 heures à 18 heures, repas et goûter compris :

- ✓ Liverdunois : 19,10 €
- ✓ Extérieurs : 22,50 €

desquels l'aide de la CAF de 4,08 € est déduite.

Il est proposé au conseil municipal les tarifs suivants :

- Mercredis après-midi éducatifs (de 11h30 à 18h00, repas et goûter compris)

- ✓ Liverdunois : 14 €
- ✓ Extérieurs : 16 €

desquels l'aide de la CAF de 2,04 € sera déduite.

- Accueil de 11h30 à 12h30 (forfait) :

QF < 800€	QF > ou = 800€
1,20 €	1,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ACCEPTE** la proposition.

Pour extrait certifié conforme,

N°2014/06/7

**MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Rapporteur : Magali DILLMANN

Madame DILLMANN, adjointe au maire, explique que la réforme des rythmes scolaires qui sera appliquée en septembre entraîne des changements dans l'organisation de la garderie périscolaire (modification des plages horaires). Cela implique de revoir les tarifs de ce service.

Il est rappelé ci-dessous les tarifs actuels.

<b>Tarifs actuels (inchangés depuis le 1/01/2013)</b>		
	Quotient familial CAF	
Tranche horaire	< 800 €	> ou = 800 €
7h00 - 8h30	1,70 €	1,80 €
16h30 - 17h30	1,20 €	1,30 €
17h30 - 18h45	1,20 €	1,30 €

Il est proposé au conseil municipal les nouveaux tarifs ci-après (création d'une tranche de 16h00 à 16h30 les jours sans TAP).

	Quotient familial CAF		
Tranche horaire	< 800 €	> ou = 800 €	
7h15 - 8h30	1,70 €	1,80 €	Possibilité d'accueil à 7h00 sur inscription
16h00 - 16h30	0,60 €	0,65 €	
16h30 - 17h30	1,20 €	1,30 €	
17h30 - 18h45	1,20 €	1,30 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**ADOPTE** les nouveaux tarifs ci-dessus.

**PRÉCISE** qu'ils seront applicables à compter du 2 septembre 2014.

**PRÉCISE** que chaque tranche horaire commencée est due totalement.

*Rina Burcker souhaite savoir si un accueil sera possible à 7h00. Le maire expose que la commune s'adaptera au fil de l'eau selon les demandes réelles des habitants. Magali Dillmann ajoute que ces horaires ont été déterminés suite à une enquête auprès des familles. Elle explique que s'il faut faire un ajustement sur un site, la ville le fera. Pour commencer la base horaire est la même sur les trois lieux d'accueil. Elle ajoute qu'en 2013, une famille a fait une telle demande et que l'enfant n'est venu qu'une seule fois à 7h00.*

N°2014/06/8

**SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRANSPORT**

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Le maire explique qu'afin de répondre aux besoins en matière de transports scolaires et périscolaires (lot 1), de transports pour les centres de loisirs (lot 2) et de transports occasionnels (lot 3), un appel d'offres pour la passation d'un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans a été lancé par appel public à la concurrence au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et au JOUE (journal officiel de l'Union européenne) le 2 mai 2014, ainsi que sur une plateforme dématérialisée de marchés publics. A la date limite de réception des offres, une seule réponse nous a été adressée (entreprise Kéolis à Bouxières-aux-Dames).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juin 2014. Elle a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir Kéolis pour les 3 lots.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à signer le marché de transport avec l'entreprise Kéolis.

C'est pourquoi :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2014 joint en annexe ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le maire à signer le marché de transport avec l'entreprise Kéolis sise à Bouxières-aux-Dames, pour les lots suivants et selon les bordereaux des prix joints en annexe :

- ✓ Lot 1 : Transports scolaires et périscolaires (196.707,46 € TTC)
- ✓ Lot 2 : Transports pour les centres de loisirs (18.035,60 € TTC)
- ✓ Lot 3 : Transports occasionnels (12.730,30 € TTC)

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

*Le maire précise que le montant du marché est supérieur au précédent contrat car d'une part, c'est un marché à bons de commande et il prévoit tous les cas de figure qui ne seront pas forcément consommés, comme la ligne transports occasionnels et d'autre part est justifié par des prestations supplémentaires liées notamment au transport des enfants le mercredi, et la mise en place des Nouvelles Actions Pédagogiques (NAP).*

*Rina Burcker interroge le maire sur le type de prestations occasionnelles. Le maire explique qu'il peut s'agir du trajet pour le jumelage ainsi que toutes les sorties demandées par les enseignants qui sont budgétées sur ce poste de dépenses.*

N°2014/06/9

**DESIGNATION DU DELEGUE "STATION VERTE"**

Rapporteur : François ROUGIEUX

Monsieur ROUGIEUX, conseiller délégué, rappelle à l'assemblée que la collectivité adhère à la Fédération Française des Stations Vertes, et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la fédération. Ce délégué pourra s'il le souhaite faire acte de candidature au poste d'administrateur de la fédération.

Il est donc proposé de désigner comme délégué Monsieur François ROUGIEUX pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et 6 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, RICHIER et MM. KOCH, GUERRA, BECK).

**DÉSIGNE** Monsieur François ROUGIEUX comme délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

N°2014/06/10

**SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ORGUE DE LIVERDUN**

Rapporteur : Catherine GUENSER

Madame GUENSER, adjointe aux associations, propose au conseil municipal de verser à l'association Les Amis de l'orgue de Liverdun :

- ✓ une subvention de fonctionnement de 260 € pour l'année 2014 ;
- ✓ une subvention sur projet de 1.100 € destinée au financement de deux concerts :
  - un concert chant et orgue (coût du projet : 500 €)
  - un concert orgue et violoncelle (coût du projet : 600 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ATTRIBUE** à l'association Les Amis de l'orgue de Liverdun les subventions susvisées.

**PRÉCISE** que la subvention sur projet sera versée sur présentation des factures correspondantes.

**PRÉCISE** que les crédits sont ouverts au BP 2014.

N°2014/06/11

**MAINTIEN DU DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES**

Rapporteur : Rodolphe BAUER

Monsieur BAUER, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer au sujet du maintien d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades.

Il rappelle :

- Que suite au décret n° 2014-253 du 27 février 2014 dont les dispositions sont entrées en application le 1<sup>er</sup> avril 2014, un certain nombre de modifications ont été apportées au champ d'application des permis de construire et déclarations préalables.

- Que les ravalements de façades sont maintenant exclus du champ d'application des autorisations d'urbanisme et ne nécessiteront la plupart du temps aucune formalité préalable, sauf exception en ce qui concerne les secteurs sauvegardés.

La commune versant des primes aux ravalements de façade pour encourager la rénovation et améliorer l'image urbaine, il est donc proposé de voter une délibération soumettant le ravalement de façade à autorisation préalable sur l'ensemble de la commune de Liverdun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 27 voix pour et 1 abstention (M. KOCH).

**ACCEPTE** la proposition.

**DÉCIDE** de continuer de soumettre le ravalement de façade à autorisation par le dépôt d'une déclaration préalable en mairie pour l'ensemble de la commune de Liverdun.

*Le maire ajoute qu'avec cette délibération, on conserve la procédure actuelle. C'est avant tout une précaution pour le respect du nuancier départemental qui offre actuellement un large choix, et qui sera, de plus, élargi dans le nouveau PLU.*

### **Questions diverses :**

1/ Magali Dillmann informe l'assemblée que la **journée partage ton sport** réunissant les 160 cm<sup>1</sup>/cm<sup>2</sup> de la commune de ce jour s'est très bien déroulée. Elle remercie à ce titre la dizaine d'élus qui s'est mobilisée pour la pleine réussite de cette manifestation.

2/ Magali Dillmann annonce qu'elle a reçu très récemment la confirmation du recteur pour la **réouverture de la 5<sup>e</sup> classe de l'école Brassens**. La maire confirme que la mobilisation générale des parents, des enseignants et des élus a compté dans la décision qui vient d'être prise et souligne cette victoire collégiale.

3/ Rina Burcker demande à qui est destiné le **mobil home de la route de Marbache**. Le maire explique que deux demandes de sédentarisation sont en cours. La première, rue du Tir, émane d'une famille qui réside sur la commune depuis 30 ans. La seconde de la part d'un couple de retraités, route de Marbache, qui possède le terrain. Cependant, aujourd'hui la loi ne leur permet que d'installer une caravane. Une légère modification du PLU leur permettrait de séjourner dans un mobil home qui serait plus adapté à leur tranche d'âge. Sébastien Dosé stipule qu'il n'est aucunement question de créer une aire de gens du voyage rue du Tir ou route de Marbache. Le maire ajoute que dans ce domaine la communauté de communes répond à cette obligation avec l'aire de gens du voyage de Pompey. Il reste à créer sur le Bassin de Pompey une aire de grand passage qui ne sera pas basée sur le territoire de Liverdun tant qu'il en sera le Maire.

4/ Marie-José Seiler signale que la **route de Frouard n'est pas éclairée** depuis plusieurs jours depuis Chaleur et Tradition jusqu'au garage Citroën.

5/ Rachel Richier signale qu'à l'inverse **le Pré st Nicolas est éclairé en fin de journée**. Le maire indique que la ville a prévenu à plusieurs reprises la société SLH responsable de l'éclairage du lotissement qui ne tient pas compte des informations que la ville lui communique. Le maire précise que ce secteur ne fait pas partie du réseau communal.

6/ Catherine Guenser informe que tous les matchs de l'équipe de France dans le cadre de la **coupe du monde de football** sont retransmis sur écran géant sur le Plateau. Cette opération est menée en partenariat avec les FTM.

Fin de séance : 22H05